



DELIBERATION N°2026/27/MJI PORTANT PROJET ALLISON PINEAU

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 17

De votants : 17

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.mairiedemtsangamouji.fr, et que la convocation du conseil avait été faite le 02 mai 2026

Présents : IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOILIH ANSOUMATI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, COMBO FAIDINE, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, MDALLAH ANLAMATI, BACAR ANTUFIAT SAID, ABDALLAH MAMALI, MROIVILI ALHADINA MADI, AMADA M'COLO IBRAHIM ABIDHARI, OUMAR SAINDOU ABOUDOU, ABDALLAH RAOUANTI, DHOIFIR INSSA, ZOUBERT ALLAOUI, BOURA MCOLO VITA

Absents : MALIDI BOUENI BOURA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, MROIVILI AMINA MOILIM, GODESSA MOUHAMADI, MBAE LADHATI MADI, ALIDINA ASSANI CHAKA, AHMED DAOURINA, SAID ZAMANA, MADI MOITSOUMOU, ALI MADI JOSYANE, BOURA MARIAMOU, SIAKA OUSMANE AHAMADA,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME ALI BACARI CHARAFINA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Partant du constant en 2024 que les clubs sportifs, dont le handball, ont pour public cible essentiellement les seniors homme, la commune a initié un programme de développement du sport pour l'égalité, axé sur les jeunes et les femmes. Dans le cadre du programme Erasmus+Sport, des éducateurs sportifs des clubs de la commune (handball et football) ont été envoyés en immersion au Danemark en janvier 2025 pour créer une dynamique de coopération, constater des pratiques sportives et de gestion et d'administration des clubs adaptées aux jeunes et aux femmes, initier des changements dans leurs clubs respectifs. La commune organise depuis des tournois sportifs mixtes, dont la Nuit du Handball, lauréate du Grand Prix des Maires 2025.

La venue et l'intervention d'Allison Pineau dans ce cadre s'inscrit dans une démarche inspirante et porteuse de sens pour les jeunes filles et les femmes. Les objectifs principaux sont :

- Promouvoir l'accès et la pratique sportive des jeunes filles et femmes : en tant qu'ambassadrice du sport féminin et rôle modèle, Allison incarne la persévérance et l'excellence, encourageant les jeunes filles à rêver grand sans limite d'ambition



- Lutter contre les stéréotypes de genre : le sport comme vecteur d'émancipation, de confiance en soi et d'égalité à travers l'histoire et l'engagement d'Allison
- Encourager le leadership et l'autonomisation
- Inspirer par l'exemple

Pour assurer la réalisation de ce projet la commune doit prendre en charge les éléments suivants :

- Prestation de communication d'Allison Pineau
- Voyage aller-retour en avion en classe affaires pour Allison Pineau et 1 accompagnatrice
- Hébergement, repas, et location d'un véhicule du 18 au 20 juin 2026
- Prestations d'accueil et d'animation
- Diverses fournitures pour les actions
- Prestation de photo / vidéo pour valoriser les actions
- Prestation de visite de la lagune d'Ambato
- Prestation de sortie bateau avec des femmes inspirantes de la commune

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- 1) D'approuver l'organisation d'actions de sensibilisation au sport féminin sur le territoire communal, avec l'intervention de Mme Allison Pineau.
- 2) D'autoriser la prise en charge par la commune des frais directement liés à cette intervention, à savoir :
 - Le transport aérien aller-retour,
 - L'hébergement,
 - La restauration,
 - Les déplacements locaux (dont location de véhicule),



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

Berger
Levisait

ID : 976-200008829-20260509-D25_27_3-DE

- 3) D'autoriser, à titre exceptionnel et dûment motivé, la prise en charge du transport aérien en classe supérieure (classe A), compte tenu :
- De la notoriété de l'intervenante,
 - Des contraintes liées à la durée et aux conditions de déplacement,
 - Et des exigences de qualité attachées à la mission confiée.
- 4) D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 09/05/2026

**Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

